

1) Définition

La **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** est un texte de loi rédigé lors de la Révolution Française de 1789. Elle a été votée par l'**Assemblée Nationale Constituante** le **26 août 1786**.

2) Objectif La Déclaration

Elle proclame la liberté et l'égalité pour tous les hommes, quelques soient leur origine et leur religion. La phrase emblématique de cette déclaration est le début de l'article 1 :

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"

3) Fonction

Ses 17 articles sont placés en tête de la **Constitution** française (la "règle du jeu" du pays). Aucune loi ne peut aller contre l'un de ces articles. La D.D.H.C. rédigée par les députés français a servi de modèle à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée après la seconde guerre mondiale par cinquante pays appartenant aux Nations Unies. Les **grands principes** présents dans la DDHC sont maintenant reconnus (même s'ils ne sont pas toujours respectés) dans le monde entier.

4) Le tableau du peintre Garnier l'Ainé

- La France est personnifiée par une femme. Elle tient le Sceptre de la justice qui n'est plus aux mains du Roi mais dirigée par le peuple.
- Une autre personnification d'une femme avec des chaînes brisées représente la liberté
- Le **bonnet phrygien** porté par les Révolutionnaires est représenté au milieu.
- Un **faisceau des licteurs** évoque l'ancienne république des romains qui paraissait être une république idéale.
- Un **delta rayonnant** symbolise des valeurs humaines qui dépassent les différences religieuses. Il est placé au-dessus de tous les autres symboles.

Voici une représentation du célèbre tableau de Le Barbier L'Ainé peint en 1789 mais les articles de la déclaration ont été ici simplifiés

